

# CERTIFIÉ AUTO SERVICE

## AVANTAGE D'ASSISTANCE ROUTIÈRE REMBOURSABLE

L'Avantage d'assistance routière remboursable (cet « **Avantage** ») vous est offert gratuitement à titre de client d'un établissement de service membre du réseau Certifié Auto Service (Certified Auto Repair) ayant obtenu et payé pour l'un ou plusieurs des services ou réparations inclus(e) à votre facture ou acheté un ou des pneus pour votre véhicule. Seul vous, à l'exclusion de tout acquéreur subséquent du véhicule ou des pneus, le cas échéant, peut bénéficier de cet Avantage, celui-ci étant incessible.

Cet Avantage est émis par l'établissement de service Certifié Auto Service (Certified Auto Repair) dont le nom figure sur la facture de réparation ou d'achat originale et qui a effectué le service, la réparation ou la vente pour votre véhicule (l'« **Établissement** »).

Cet Avantage débute à la date indiquée sur votre facture et se poursuit pendant une période de 12 mois. Cet Avantage est strictement limité au véhicule identifié sur votre facture. Vous devez fournir au moment du remboursement une copie de votre facture payée pour être éligible à cet Avantage. Cet Avantage est disponible aux États-Unis, à Porto Rico et au Canada.

Cet Avantage n'est pas un avantage offert par Automotive Business Solutions, ses filiales, ses sociétés affiliées, ses employés ou ses sociétés membres. Automotive Business Solutions agit uniquement en tant qu'administrateur de cet Avantage (l'« **Administrateur** »). À ce titre, en cas de question ou de problématique en lien avec l'Avantage, nous vous invitons à communiquer avec l'Administrateur au numéro de téléphone ci-dessous.

En cas de besoin d'assistance routière, vous pouvez contacter la dépanneuse ou un fournisseur de services approprié de votre choix ou l'Administrateur au **833-371-2227**. **Vous devez vous-même payer directement pour le service demandé.** Il se peut que votre fournisseur de services ou celui désigné par l'Administrateur exige l'utilisation d'une carte de crédit pour organiser le dépannage. **Vous serez remboursé pour les services couverts jusqu'à un maximum de 200.00 CAD par incident sujet aux conditions ci-dessous.** Vous êtes limité à un maximum de 2 réclamations durant la période de cet Avantage.

**Les services fournis dans le cadre de cet Avantage sont décrits ci-dessous :**

1. **Remorquage** – Votre véhicule sera remorqué jusqu'à l'établissement de réparation qualifié le plus proche ou jusqu'à l'établissement de votre choix.
2. **Service de déverrouillage** – Une assistance sera fournie pour déverrouiller votre véhicule si vos clés sont perdues ou verrouillées à l'intérieur de votre véhicule.
3. **Assistance au changement de pneu crevé** – Une assistance sera fournie pour l'installation de votre pneu de secours.
4. **Service de livraison de carburant, d'huile, de fluide et d'eau** – Une réserve d'urgence de carburant (lorsque cela est permis), d'huile, de fluide et d'eau sera livrée à votre véhicule. Le coût des fluides livrés est à votre charge.
5. **Démarrage par surtension** – Le fournisseur de services démarrera votre véhicule en cas de décharge de la batterie.

Le conducteur du véhicule doit être présent à l'arrivée du fournisseur de services, car l'assistance routière ne peut pas être fournie à un véhicule sans surveillance. Si le conducteur n'est pas avec le véhicule à l'arrivée du fournisseur de services, des frais supplémentaires peuvent vous être imposés, lesquels ne sont pas couverts par les modalités de cet avantage. Le fournisseur de services pourrait ne pas attendre le retour du conducteur du véhicule.

**Vous pouvez appeler l'Administrateur au 833-371-2227 pour organiser le service d'assistance routière.**

Pour déposer une demande de remboursement, vous devez fournir les informations suivantes dans les soixante (60) jours suivant la date du service :

1. Une photocopie de la facture originale identifiant l'établissement de service participant et les services ou les réparations effectués. La facture doit indiquer l'année, la marque et le modèle de votre véhicule.
2. Votre nom complet, adresse et numéro de téléphone.
3. Une photocopie de la facture payée pour l'assistance routière provenant d'un fournisseur de services automobile. Cette facture payée doit détailler le nom, l'adresse et le numéro de téléphone du fournisseur de services. Elle doit également identifier le client spécifique et le véhicule ayant reçu l'assistance routière.

**Soumettez la documentation ci-dessus à l'adresse suivante : CAR Roadside Assistance, P.O. Box 33535 Denver, CO 80233**

**Services non couverts :**

Coût des pièces, clés de remplacement, lubrifiants ou fluides. Le coût de l'installation de tout produit ou matériau. Réparation, remplacement, montage sur roue ou démontage de pneu, pneu d'hiver ou chaîne. Service sur un véhicule qui n'est pas dans un état sécuritaire. Service sur un véhicule impliqué dans un accident. Remorquage ou services effectués par un fournisseur de services non autorisé. Tout travail supplémentaire dû à un équipement spécialisé ou à des processus nécessaires au transport ou au service de votre véhicule en raison de modifications ou d'améliorations effectuées au véhicule par une personne autre que le fabricant du véhicule. Remorquage à partir de ou tout travail de réparation effectué dans une station-service, un garage ou un atelier de réparation. Un deuxième remorquage ou service pour la même panne. Remorquage ou service sur des routes qui ne sont pas régulièrement entretenues, telles que les plages de sable, les champs ou les terrains vagues, les forêts et les zones désignées comme infranchissables en raison de travaux de construction, etc. Tous les services effectués hors des routes publiques. Remorquage effectué sur instruction d'un agent des forces de l'ordre en lien à un obstacle à la circulation, une mise en fourrière, un abandon, un stationnement illégal ou toute autre contravention à la loi. Tout service d'assistance routière fourni par un citoyen privé. Remorquage non urgent ou tout autre service non urgent.

L'assistance routière vous est fournie par l'intermédiaire d'un réseau de fournisseurs de services indépendants. En tant que sous-traitants indépendants, ils ont un contrôle exclusif sur leur propre équipement et leur personnel. Ni l'Administrateur de cet Avantage ni l'établissement de service participant ne sont responsables des actes ou omissions des sous-traitants indépendants.

**Exclusions :**

Cet Avantage s'applique uniquement aux véhicules de de promenade motorisés (automobiles et camionnettes légères) à usage personnel et exclut spécifiquement les remorques, les véhicules ayant une capacité de charge du fabricant supérieure à une (1) tonne, les motocyclettes, les véhicules récréatifs et les véhicules à usage commercial. Tout véhicule utilisé à des fins agricoles, ranch, agriculture ou tout-terrain.



**COMMENT CONTACTER L'ADMINISTRATEUR DE LA GARANTIE**

Automotive Business Solutions C.P. 33535 Denver, CO. 80233

**1-833-371-2227**

